

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 mars 2016 PROCES-VERBAL

LUCINGES

Présidence de : Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

<u>Présents</u>: JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP LEMMO, S. MARTY, L. BAUD, P. CHARRIERE, P. DIETHELM, S. DUFRENE, D. FORESTIER, F. FELISAZ, M. SMITH, C. BURKI, N. TOUREILLE (à compter de 21h45), V. MOUCHET, D. SIMONEAU, Y. DIEULESAINT.

Absents excusés: A. CASTAGNA procuration à JL SOULAT, F. LE GUERN procuration à P.

CHARRIERE, C. HUISSOUD procuration à Christine BURKI.

Date de convocation du conseil municipal: 25.03.2016

Procès-Verbal nº 02-2016 - Publié le 20 mai 2016

1 – Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Patricia CHARRIERE en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour figurant sur la convocation du 25 mars 2016 : il s'agit de la subvention à Lucinges n'Féta et de la signature de la charte de la diversité. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications mentionnées supra et adopte ensuite l'ordre du jour modifié présenté par Monsieur le Maire :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Compte-rendu des décisions du maire et des principaux arrêtés municipaux ;
- Subvention 2016 Lucinges n'féta;
- Signature de la charte de la diversité :
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 ;
- Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2015 :
- Vote du budget primitif 2016;
- Vote des taux d'imposition 2016;
- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le projet de réhabilitation et surélévation de l'école ;
- Demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires dotation 2016;
- Régularisation foncière parcellaire des consorts Chefnay au lieudit « Champs Follets »;
- Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour des prestations d'analyse et conseil en matière financière;
- Approbation et autorisation de signature de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement du carrefour avec la route d'Armiaz sur la RD183 avec le conseil départemental;
- Compte-rendu des commissions ;
- Questions diverses;
- Agenda.

3- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2016.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4- Décisions du maire et principaux arrêtés municipaux

- Arrêté municipal 2016-02 : réglementant la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes sur la route du Feu et le chemin du Moulin.
- <u>Décision 2016-01</u>: Aménagement chemin de champ-Cru /Signature missions d'études géotechnique de conception, de recherche de présence d'amiante dans les enrobés et SPS pour un montant total de 6.375 € HT.
- <u>Décision 2016-02</u>: Signature devis Jacquet de contrôle des installations de jeux du tennis, de l'entretien des courts de tennis et de la régénération ponctuelle du revêtement du court de tennis N°1 pour un montant total de 10.901,13 € HT.
- <u>Décision 2016-03</u>: Signature CDD avec Madame Brigitte Brun au service périscolaire pour le remplacement d'agents en arrêts maladie.
- <u>Décision 2016-04</u>: Signature devis étude de faisabilité et mission AMO avec la société Ingénius SARL pour la restructuration de la mairie pour un montant de 3.500 € HT.
- <u>Décision 2016-05</u>: Défense des intérêts de la commune dans la procédure pénale à l'encontre de M. Tournier Cyrille/Mandatement du cabinet ACBM à Grenoble.

5- Versement d'une subvention 2016 à l'association Lucinges n'Féta

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la demande de subvention anticipée pour l'association Lucinges n'féta. En effet, celle-ci organisant dorénavant la fête du village qui aura lieu le week-end du 11 et 12 juin, une reconduction de la subvention de 10.000 euros versée en 2015 est demandée afin de faire face aux frais inhérents à cette manifestation.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il a rencontré avec l'adjoint aux finances, les membres du bureau de l'association qui ont présenté les comptes 2015 ainsi que le budget prévisionnel 2016. Il ressort de cette présentation que la subvention versée par la commune a contribué à l'équilibre des comptes de l'association et leur a permis de concrétiser de nouvelles idées d'animations pour l'année 2016 (Sortie Rugby, Dictée de Michel Butor, tournée des brasseries des deux Savoies...). Enfin il est précisé que comme les années précédentes, la commune apportera son soutien logistique à l'organisation de la fête du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur Daniel Forestier ayant quitté la séance),

Valide le versement d'une subvention de 10.000 euros à l'association Lucinges n'féta pour l'organisation de la fête du village 2016.

6-Signature de la charte de la diversité

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la charte de la diversité lancée fin 2004 est un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise et organisme public, quelle que soit sa taille, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité.

Elle exprime la volonté d'agir des organismes pour mieux refléter, dans leurs effectifs, la diversité de la population française. Articulée autour de six articles, elle guide dans la mise en place de nouvelles pratiques, en y associant l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Elle les incite à mettre en oeuvre une politique de gestion des ressources humaines centrée sur la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles. L'entreprise ou l'organisme public, favorise ainsi la cohésion et l'équité sociale, tout en augmentant sa performance.

Il rappelle que la commune de Lucinges s'investit depuis plusieurs années en faveur de l'insertion et de l'emploi à travers notamment son engagement en faveur des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Signer la charte c'est donc manifester son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité et favoriser l'égalité des chances face à l'emploi.

Il précise que depuis l'année 2006, la ville d'Annemasse s'est engagée pour signer la charte de la diversité et a depuis été rejoint par 95 entreprises du bassin annemassien et plusieurs collectivités. Le mercredi 27 avril 2016, une séance de signature est prévue dans le cadre de la tenue de la dixième édition du forum de l'emploi et de l'égalité des chances qui se tiendra à Annemasse au Complexe Martin Luther King et la commune de Lucinges est invitée à signer la Charte de la Diversité à cette occasion.

Monsieur Pascal Diethelm demande quelles sont les entreprises et/ou collectivités qui ont déjà signé la charte.

Monsieur Le Maire indique que des entreprises comme Botanic ou Valéo ont déjà signé la charte ainsi que des collectivités telles qu'Annemasse, Gaillard ou Bonne.

Monsieur Yves Dieulesaint demande des précisions quant à la démarche concrète à suivre.

Monsieur Le Maire répond que pour une petite collectivité comme Lucinges, la démarche est moins ambitieuse, mais souligne par exemple l'engagement de la commune en faveur des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur Pascal Diethelm relève que la diversité ne devrait pas faire l'objet d'un acte d'engagement. En effet, en s'engageant on admet que la diversité existe. Elle reflète donc une réalité qui continue d'exister malgré le fait qu'on soit sur la terre des droits de l'homme.

Monsieur Jean-Luc Soulat ajoute que tout comme en politique, c'est la parité loi qui corrige l<mark>e manque de</mark> diversité.

Madame Christine Burki demande si actuellement des agents sont en contrats aidés sur la commune.

Monsieur Le Maire répond qu'une personne est actuellement engagée en contrat d'accompagnement à l'emploi.

A la fin du débat, une lecture de la charte est donnée afin que chaque conseiller puisse avoir connaissance du texte.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe d'une charte de la diversité pour la commune de Lucinges,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

7- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2015 approuvant le budget primitif;

Vu la délibération en date du 22 octobre 2015 approuvant la décision modificative N°1;

Vu la présentation financière et l'exposé de Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint aux finances;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Fabienne Delucinges, première adjointe (Monsieur Le Maire ayant quitté la séance), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, à l'unanimité,

> Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes nettes	1.365.056,57	1.802.366,15	3.167.422,72
Dépenses	Dépenses nettes	1.004.683,79	1.305.610,13	2.310.293,92
Résultat	Résultat de l'exercice	360.372 ,78	496.756,02	857.128,80
	Excédent 2014 reporté	-254.212,52	59.558,51	-194.654,01
	Total	106.160,26	556.314,53	662.474,79

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015;
- ➤ **Déclare** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- ➤ Vote le présent compte administratif 2015 à l'unanimité.

8- Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2015

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 556.314,53 €
- un excédent d'investissement de 106.160,26 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :

. Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 56.314,53 ϵ

. Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 500.000,00 €

> **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget principal comme suit :

. Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 106.160,26 €

9- Vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1;

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars et de la commission finances élargie aux membres du conseil municipal, du 21 mars 2016 ;

Après examen détaillé du projet de budget incluant les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2016 présenté par Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint aux finances,

Madame Christine Burki demande si une augmentation du tarif des repas est prévue?

Monsieur Le Maire répond qu'une étude concernant l'instauration d'une grille de coefficient familial est en cours par la commission scolaire et que cela sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Daniel Forestier souhaite attirer l'attention sur les frais engagés sur le tennis alors qu'il n'y a que 40 licenciés au tennis club.

Monsieur Le Maire lui répond que le tennis fait partie du patrimoine de la commune et que celle-ci doit le gérer et l'entretenir en bon père de famille. Il y a donc une obligation d'entretien d'un équipement public qui pourrait ne plus être plus homologué s'il n'y a pas un entretien à minima. Enfin il précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention au club de tennis mais de travaux d'entretien du patrimoine.

Monsieur Pascal Diethelm ajoute que l'association du tennis club repart avec de nouveaux membres en plus et qu'elle dispense des cours à destination des enfants de l'école de Lucinges.

Une présentation prospective financière par Monsieur Le Maire est ensuite projetée.

Madame Christine Burki émet une réserve sur le prévisionnel des économies générées sur les deux agents de la maison du livre d'artistes dont une partie a été reportée sur les embauches au périscolaire. Elle émet également une réserve sur le nombre prévisionnel de frontaliers. Elle demande également si l'on connait le nombre d'enfants scolarisés à l'école qui sont domiciliés au Mélicem.

Monsieur Le Maire indique qu'il n'a pas connaissance du nombre d'enfants pour le Mélicem. D'une manière générale, il est difficile de prévoir le nombre d'enfants susceptibles d'être scolarisés dans les nouveaux projets immobiliers car cela dépend de la typologie des appartements, c'est relativement aléatoire. Madame Viviane Mouchet demande si l'on a prévu un budget pour l'équipement des voiries face à l'augmentation de la population car il risque de se poser un problème de dimensionnement de certaines routes.

Monsieur Le Maire répond que sur les projets immobiliers en cours, il n'y a pas d'extension du réseau routier à prévoir. Pour le projet de Champ Cru, les travaux d'agrandissement et de sécurisation de la voirie sont par contre prévus au budget 2016. Une réflexion devra être menée lors de la révision générale du PLU, sur la dimension logements et déplacements.

Madame Marja Smith demande si des projets d'aménagement de la cour d'école sont prévus.

Monsieur Laurent Baud répond positivement, dans une phase transitoire, il y aura des jeux qui seront réalisés (marquage temporaire au sol).

Arrivée de Nathalie Toureille à 21h45.

Monsieur Daniel Forestier demande, concernant le projet de rénovation de la mairie, le coût de la réfection intérieure en 2003.

De mémoire, Monsieur Le Maire répond que le coût était d'environ 150.000 euros. Il précise que concernant le projet actuel, il est prévu non seulement l'accessibilité de la mairie mais également l'isolation thermique de celle-ci avec le remplacement des menuiseries et vitrages. De plus, concernant le mobilier actuel, celui-ci sera réutilisé et adapté en fonction du nouvel aménagement.

Madame Patricia Charrière fait part de son inquiétude sur le projet de rénovation de la mairie qui risque de ne pas être bien perçu. Selon elle, les Lucingeois attendent en priorité de pouvoir emprunter les trottoirs demandés le long de la route nationale afin de garantir la sécurité piétonne, que la salle des fêtes soit réalisée pour redynamiser la vie du village et que le point collecte situé à l'entrée de la commune soit réaménagé avant d'envisager la restructuration de la mairie même si Madame Charrière comprend la nécessité au vue de la loi d'accessibilité et du confort, le besoin de ces travaux.

Monsieur Le Maire prend note de ces remarques mais précise que le but du projet de restructuration de la mairie est avant tout de mieux accueillir les Lucingeois, que le bâtiment soit accessible à tous avec un espace de confidentialité. Il précise que le budget d'investissement est équilibré, il y a certes du bâtiment public comprenant la mairie, l'école et la salle communale, mais également de la voirie et des réseaux. Une communication adaptée sur les projets est prévue au niveau des bulletins communaux, du site internet, de la page facebook mais également par le biais des réunions publiques. Une réunion publique a d'ailleurs déjà eu lieu et d'autres seront prévues sur les projets structurants de la commune.

Madame Viviane Mouchet demande des précisions sur les travaux de rénovation du Pont de Milly, si ceux-ci portent uniquement sur la limitation de l'impact des dégradations.

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit surtout de limiter les dégradations notamment celles dues au problème d'étanchéité et de refaire les gardes corps.

Madame Marja Smith relève que tous les ponts sont sujets à érosion et que pour le pont de Milly dont on ne connaît pas la cause exacte, il faudrait faire une étude pour la gestion de l'eau par l'ONF en amont. Il serait souhaitable qu'un vrai plan de gestion de l'eau soit donc réalisé.

Monsieur Le Maire et Monsieur Stéphane Marty précisent que pour le Pont de Milly, il s'agit d'un problème d'étanchéité des eaux de ruissellement. Cependant, il y a urgence pour rénover le pont car un mur est en train de tomber. Concernant le plan de gestion, Monsieur Le Maire indique qu'il n'est pas contre apriori sa faisabilité mais qu'il s'agit d'un autre sujet.

Monsieur Daniel Forestier demande si le bungalow destiné aux associations et inscrit au budget, sera réalisé.

Monsieur Le Maire indique que la question de la mise en place d'un nouveau bungalow se pose réellement car si les travaux de l'école sont mis en route rapidement alors le bungalow actuellement situé vers le tennis sera libéré par le périscolaire et mis à disposition des associations. Il souligne qu'il n'est pas envisageable de louer le bungalow uniquement pour une seule année compte tenu des frais d'installation (livraison, accès aux réseaux, etc).

Madame Françoise Félisaz exprime sa crainte que tous les projets d'investissement en cours et à réaliser empêchent la bonne réalisation de la salle communale.

Monsieur Le Maire ainsi que Monsieur Jean-Paul Lemmo indiquent que justement la présentation de la situation budgétaire et de la prospective financière démontrent que tous les projets programmés peuvent être réalisés et que la commune a la capacité financière pour le faire.

A l'unanimité des membres présents et représentés par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mesdames Patricia Charrière + pouvoir de France Le Guern, Marja Smith et Viviane Mouchet et Messieurs Daniel Forestier et Didier Simoneau),

> Approuve le budget primitif arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1.703.064,53	1.703.064,53
Investissement	2.490.524,26	2.490.524,26
TOTAL	4.193.588,79	4.193.588,79

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée mais fait part de son regret sur le nombre d'abstentions pour le vote de ce budget qui est avant tout un budget de projets.

10- Vote des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le budget primitif 2016 sans recours à l'augmentation des impôts; Considérant l'état de notification des taux d'imposition (N°1259) de l'année 2016 des taxes directes locales établi par les services fiscaux;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les taux d'impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :
- 13,58 % pour la taxe d'habitation,
- 14.34 % pour la taxe foncière.
- 64,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

11- <u>Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le</u> projet de réhabilitation et surélévation de l'école

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat a décidé de soutenir les projets structurants des communes et des intercommunalités, grâce à la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local composé de deux enveloppes d'un montant total de 800 millions d'euros. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Ainsi la commune de Lucinges est en mesure de solliciter une aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le projet de réhabilitation et de surélévation de l'école. Cette opération fait partie de la première phase de travaux prévue pour les années 2016-2018 du programme phasé de restructuration du groupe scolaire qui a pour objectif d'augmenter les capacités par une surélévation, d'effectuer la rénovation thermique des bâtiments et leur mise en accessibilité.

Le coût estimé de ce projet est de 650.000 euros HT; le financement de l'opération s'établissant ainsi :

• Dotation état :

325.000,00 euros;

Autofinancement communal :

325.000,00 euros.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Approuve le projet de réhabilitation et de surélévation de l'école et le budget prévisionnel dont les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice.
- > Sollicite une aide financière, au taux de 50%, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

12- <u>Demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires – dotation 2016</u>

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires est issu de la fusion des dotations cantonalisées PACT et Fonds Genevois. Il vise à accompagner les communes et les intercommunalités dans leur projet de développement local et leurs équipements publics au service de la population.

Pour l'année 2016, il est proposé de retenir 4 opérations éligibles sur l'exercice et définies comme suit :

Objet	Libellé opération	Budget prévisionnel HT	Taux de subvention arrondi	Montant de subvention
Bâtiment	Restructuration rez de chaussée mairie	212.175,00	30%	63.652,50 €
Voirie	Aménagement du chemin de Champ Cru	160.118,00	30%	66.261,60 €
	Sécurisation et réfection générale des maçonneries du pont de Milly	50.000,00		
	Aménagement carrefour RD183 X route d'Armiaz	10.754,00		
Total	129.914,10 €			

Madame Viviane Mouchet demande, lorsque qu'une subvention est attribuée par le conseil départemental, combien de temps celle-ci reste valide.

Monsieur Le Maire répond que la durée de validité d'une subvention départementale est actuellement de trois ans maximum.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Approuve les opérations éligibles citées ci-dessus et les budgets prévisionnels respectifs dont les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice.
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 129.914.10 euros et répartis suivant le tableau ci-dessus par opération.

15- Approbation et autorisation de signature de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement du carrefour avec la route d'Armiaz sur la RD183 avec le Conseil Départemental

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la problématique rencontrée sur le carrefour avec la route d'Armiaz sur la RD 183, à savoir la détérioration des bordures de l'îlot central et la configuration actuelle du carrefour dont la géométrie (îlots et voie de stockage) est à revoir.

Un projet d'aménagement sécuritaire a donc été étudié avec la collaboration du bureau HBI, qui a été soumis à la direction des infrastructures et de l'aménagement du territoire du Conseil Départemental. Celui-ci en retour nous a envoyé une convention d'autorisation de voirie et d'entretien qui a pour objet de définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, d'affecter la maîtrise d'ouvrage et de répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention d'autorisation de voirie et d'entretien jointe et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Approuve le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement du carrefour avec la route d'Armiaz sur la RD183 à intervenir avec le Conseil Départemental.
- > Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

16- Compte-rendu des commissions

- Maison du Livre d'artistes: le schéma qui se précise actuellement prévoit que la commune soit maître d'ouvrage de la rénovation du château et donc finance le coût de l'investissement, sous réserve du maintien des subventions, sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux de 1.600.000 euros HT avec une participation communale de 400 à 500.000 euros HT. Le bâtiment serait ensuite remis à l'agglo qui prendrait ensuite à sa charge les frais de fonctionnement, sans participation communale, dans le cadre d'un transfert de compétence lecture publique. Annemasse Agglo exprime ainsi son intérêt pour créer un pôle culturel Michel Butor, lié au réseau des bibliothèques qui seraient des antennes de proximité du projet culturel afin de l'étendre à tout le territoire. Dans ce cadre, il y aurait un transfert de compétences de la lecture publique, dans le sens ou la bibliothèque de Lucinges serait rattachée à Annemasse Agglo, afin que le projet puisse bénéficier d'une subvention de la DRAC. Cela ne changera pas fondamentalement le fonctionnement de la bibliothèque mais permettra au contraire de créer des liens entre les deux activités (Maison du livre d'artistes et bibliothèque).

Madame Viviane Mouchet demande si en transférant la compétence lecture publique, on prend le risque de n'avoir peut-être plus de bibliothèque sur le territoire communal d'ici dix ans.

Monsieur Pascal Diethelm répond par la négative, étant précisé que les charges liées à la bibliothèque seront toujours réglées par la commune de Lucinges auprès d'Annemasse Agglo.

Madame Nathalie Toureille demande si Annemasse Agglo choisira seul les expositions pour la Maison du livre d'artistes.

Monsieur Le Maire répond que l'on peut tout à fait imaginer un comité de pilotage où la commune aurait un représentant afin de la représenter. Toutefois, le centre ne pourra pas être un lieu d'exposition communale. Au niveau de l'échéancier, la prochaine décision est une motion en conseil communautaire au mois d'avril puis au conseil municipal du mois de mai.

- <u>Projet de mutualisation réseau des bibliothèques d'Annemasse Agglo</u>: Monsieur Pascal Diethelm présente ce projet qui renforcerait les coopérations intercommunales avec l'objectif d'élargir l'offre documentaire aux habitants par la mise en place d'un fond commun, faciliter l'accès aux documents grâce à la création d'une carte unique utilisable dans toutes les bibliothèques de l'agglomération ce qui se traduirait auparavant par la mise en place d'un SIGB commun et l'unification des tarifs et règlements des bibliothèques du territoire. Un agent serait recruté au niveau de l'agglomération afin de définir le projet, rédiger le cahier des charges pour la mise en réseau informatique et accompagner la mise en œuvre de ce projet. Pour plus de précisions, la fiche projet sera envoyée à tous les conseillers par mail.
- Environnement: un point est fait sur la fête de la nature qui aura lieu du 20 au 22 mai 2016 avec une projection et table ronde sur le film « insecticide mon amour », le vendredi 20 mai à 19h30, balade gourmande et ateliers, le samedi 21 mai de 10h00 à 14h00 et sortie photographique, le dimanche 22 mai à partir de 10h00.

> Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

13- Régularisation foncière parcellaire des consorts Chefnay au lieudit « Champs Follets »

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux opérations de bornage de la propriété Chefnay au lieu dit des « Champs Follets », il apparaît que certaines parcelles appartenant aux consorts Chefnay sont sur le domaine public communal. Il appartient donc de régulariser cet état de fait par une régularisation foncière des emprises de l'impasse de chez Pallud et du chemin rural du Bois des Cris. Par conséquent, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à l'acquisition de l'emprise réelle concernée, soit 179 m2 pour un euro symbolique.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la cession au profit de la commune de Lucinges, des parcelles cadastrées B2551, 2552, 2554, 2557, 2558,2560 et 2563 appartenant à M. et Mme Chefnay.
- Dit que le montant de l'acquisition s'élève à 1 euro symbolique pour une superficie totale de 179m2.
- Autorise Monsieur Le Maire à faire procéder à la rédaction de l'acte ainsi que signer tous les documents nécessaires à cette transaction foncière.

14- <u>Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour des prestations d'analyse et conseil en matière financière</u>

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le contexte financier dans lequel s'inscrivent désormais les collectivités locales est constitué d'une réduction des ressources de grande ampleur. La réduction des concours financiers de l'Etat, de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, pèse directement sur la capacité d'action des collectivités. Cette réduction impactera les perspectives en termes d'investissement, les choix d'évolution voire de maintien des services publics ainsi que le partage des rôles et des ressources entre les communautés et leurs communes membres.

Ce nouveau contexte implique donc une prise de conscience des enjeux pour le territoire d'Annemasse Les Voirons Agglomération dans son ensemble et pour chacune des collectivités qui le composent ainsi que de renouveler l'approche de la question de la répartition des ressources au sein de l'ensemble intercommunal, dont la péréquation constitue une des composantes.

Ainsi les élus d'Annemasse Agglo ont engagé une réflexion visant à se doter d'un projet de territoire et d'un pacte financier et fiscal dont ce dernier serait élaboré par un intervenant extérieur pour formuler diverses hypothèses d'évolution des ressources et dépenses globales du territoire afin de permettre aux élus de repérer les divers leviers d'action disponibles pour optimiser et répartir ces ressources.

Il a été proposé aux communes membres de s'associer à cette consultation pour élaborer ou mettre à jour la prospective financière de leur budget principal tenant compte des nouvelles contraintes financières et des dernières perspectives d'évolution de leurs charges ou recettes (fonds frontaliers, dotations, etc) afin qu'elles puissent notamment mieux connaître leurs marges de manœuvre pour les 5 années à venir. Ce groupement permettra aux communes de bénéficier de prix compétitifs pour la réalisation de ces prestations.

Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes jointe et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Madame Christine Burki demande si cette prestation est réalisée dans le cadre du schéma de mutualisation. Madame Viviane Mouchet demande le coût de cette prestation.

Monsieur Le Maire précise que celle-ci a lieu dans le cadre de l'élaboration du schéma de territoire. On ne peut déterminer pour l'instant son coût que l'on connaîtra à l'issue de la consultation.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Approuve la convention constitutive du groupement de commandes, Annemasse Agglo en étant le coordonnateur.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention.

Un retour est également donné sur la soirée conférence de mercredi soir ou 4 intervenants de qualité ont participé sur le thème des petits affluents. Madame Fabienne Delucinges est remerciée pour le discours délivré à cette occasion ainsi que la mairie pour le prêt de la salle.

Un rappel est fait sur la journée de nettoyage des ruisseaux prévue ce dimanche 3 avril.

17- Questions diverses

- <u>Eclairage nocturne</u>: Monsieur Yves Dieulesaint informe qu'actuellement plus de 5.000 communes en France pratiquent l'éclairage nocturne dont Saint-Cergues et Reignier. L'extinction est à la carte et a généralement lieu entre minuit et cinq heures du matin par le biais d'une horloge astronomique. Cette mesure permettrait de limiter la consommation électrique communale (gain estimé de plus de 4.000 euros/an) mais également de préserver la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse.

Madame Viviane Mouchet et Monsieur Daniel Forestier s'inquiètent sur l'incidence de cet absence d'éclairage sur les accidents routiers ou les cambriolages.

Monsieur Yves Dieulesaint indique que des études réalisées sur les communes pionnières sur ce sujet ont prouvé qu'il n'y avait pas de lien de causalité et qu'au contraire une baisse des tapages nocturnes ainsi que des accidents avaient été constatées.

Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- <u>Armement de la police municipale</u>: Monsieur Le Maire fait part du courrier de Monsieur Le Préfet qui fait suite à l'accord des maires pour l'armement de la police municipale intercommunale des Voirons. Monsieur Le Préfet indique qu'il est favorable uniquement aux armes de catégorie B, ce qui exclut les armes de poing de calibre 38 spécial.

Monsieur Daniel Forestier indique que les agents de la police municipale ont été insuffisamment conseillés sur le choix du calibre de l'arme demandée, ce qui explique les raisons du refus de Monsieur Le Préfet. Monsieur Le Maire questionnera le service police sur le choix du type d'arme et réponse sera apportée au prochain conseil municipal.

18- Agenda

- Dictée Michel Butor : vendredi 1er avril 19h30
- les élus à la ferme : samedi 2 avril 9h45
- Journée nettoyage des ruisseaux : dimanche 3 avril 10h00
- Concert du Petit Tourbillon à l'occasion des 20 ans de l'association : dimanche 10 avril 18h00
- Restitution Syane étude AEG et faisabilité chaufferie bois : jeudi 28 avril 19h00
- Jury de concours-jugement des projets : mercredi 18 mai 2016 9h15
- Prochain conseil municipal : jeudi 19 mai 2016 19h30
- Fête de la nature : du 20 au 22 mai 2016

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10.

Le Secrétaire de séance, Patricia CHARRIERE Le Maire, Jean-Luc SOULAT

